FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 modifiée

FDS n° : B-20058

Starter Developer Kit Only - Blanc

Date d'émission 2021-05-26 **Date de révision** 2022-04-20 **Version** 4

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur du produit

Nom du produit Starter Developer Kit Only pour Color C60 Printer, Color C70 Printer, Xerox PrimeLink® C9065 Printer, Xerox PrimeLink® C9070 Printer, Xerox® Versant™180 Press, Xerox® Versant™280 Press

UFI 9J10-P0U3-P00G-KJUJ

Couleur Blanc

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Impression xérographique

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur
Xerox AG/SA
Sägereistrasse 29
Glattbrugg, 8152
Switzerland

Pour plus d'informations, contacter
Personne à contacter Christoph Schwiezer
Téléphone 043 / 305 12 12
Adresse e-mail ehs-europe@xerox.com

Pour le document le plus récent https://safetysheets.business.xerox.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+33 1 72 11 00 03

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Selon du Règlement (CE) No. 1272/2008, ce produit doit être classé et étiqueté de la façon suivante

Cancérogénicité	Catégorie 2

2.2 Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Symbole(s)

FDS n° : B-20058

Starter Developer Kit Only - Blanc

Date d'émission 2021-05-26 **Date de révision** 2022-04-20 **Version** 4

Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger
H351 - Susceptible de provoquer le cancer par inhalation

Conseils de prudence
P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation
P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
P308 + P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Consulter un médecin
P501 -Dispose of contents/container in accordance with local/regional/national/international regulation.

UFI 9J10-P0U3-P00G-KJUJ

Étiquetage CE
EUH212 – Avertissement ! De la poussière respirable dangereuse peut se former lors de l'utilisation. Ne pas respirer la poussière.

2.3 Autres dangers

Peut former des mélanges explosibles poussières-air en cas de dispersion
Pas PBT selon REACH annexe XIII

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Nom chimique	% en poids	Numéro CAS	No.-CE	Classification (Règ. 1272/2008)	Mentions de danger	Numéro d'enregistrement REACH
Oxyde ferrique	<70	1309-37-1	Present	--	--	--
Titane (dioxyde de)	<10	13463-67-7	236-675-5	Carc (Inhal) 2	H351	--
Noir de carbone	<1	1333-86-4	215-609-9	--	--	01-2119384822-32-0065

Texte intégral des énoncés H: voir section 16
Remarque
"--" indique qu'aucune classification ou mention de danger ne s'applique.
Composants marqués comme "non répertorié" sont exempts d'enregistrement.
Lorsque aucun numéro d'enregistrement REACH n'est répertorié, il est considéré comme confidentiel pour le représentant exclusif.

4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux À usage externe uniquement. Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

Contact oculaire Rincer immédiatement à grande eau. Après avoir rincé une première fois, enlever toute

lentille de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes

Contact avec la peau Laver la peau avec de l'eau et du savon
Inhalation Amener la victime à l'air libre
Ingestion Rincer la bouche à l'eau puis boire une grande quantité d'eau ou de lait

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Toxicité aiguë
Yeux Aucun effet connu
Peau Aucun effet connu
Inhalation Aucun effet connu
Ingestion Aucun effet connu
Effets chroniques
Toxicité chronique Aucun effet connu dans les conditions normales d'utilisation

4.3 Indications quant à une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Notes au médecin Traiter les symptômes

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Utiliser de l'eau pulvérisée ou en brouillard ; ne pas utiliser de jets d'eau directs, Mousse

Moyens d'extinction appropriés Ne pas utiliser de jet d'eau sous pression, risque de disperser et d'étendre l'incendie

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux
Les produits de décomposition dangereux sont dus à une combustion incomplète. Oxydes de carbone Oxydes d'azote (NOx)

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations. Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges. Si nécessaire, porter un appareil de protection respiratoire autonome en demande de pression pour éviter l'exposition à la fumée ou aux toxines atmosphériques.
Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection.

Autres informations

Inflammabilité Ininflammable
Point d'éclair Sans objet

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle, Éviter l'inhalation de la poussière

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Bien que le toner ne soit pas une toxine aquatique, les microplastiques peuvent constituer un danger physique pour la vie aquatique et ne devraient pas entrer dans les égouts, les égouts ou les cours d'eau

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Prévenir la formation de nuages de poussières
Méthodes de nettoyage Utiliser un aspirateur pour enlever l'excès de toner, puis laver à l'eau froide car l'eau chaude fixe le toner

6.4 Référence à d'autres sections

Voir la section 12 pour des informations supplémentaires sur les effets écologiques
Voir Section 13 pour plus d'informations

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité, Éviter la formation de poussière dans les endroits clos, Prévenir la formation de nuages de poussières

Mesures d'hygiène Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé, Conserver à température ambiante

7.3 Utilisations finales particulières

Impression xérographique

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Limite d'exposition Xerox 2.5 mg/m³ (poussières totales)
Limite d'exposition Xerox 0.4 mg/m³ (poussière alvéolaire)
Limites d'exposition Pour l'exposition spécifique pays limites Voir Section 16.

Nom chimique	TLV ACGIH	Union européenne
Oxyde ferrique	TWA: 5 mg/m³	
Titane (dioxyde de)	TWA: 10 mg/m³	
Noir de carbone	TWA: 3 mg/m³	

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées

Mesures de protection individuelle, telles que l' emploi dĕquipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation
Protection des mains Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.
Protection de la peau et du Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation

corps	
Protection respiratoire	Aucun équipement de protection n'est exigé sous des conditions d'utilisation normale.
Dangers thermiques	Aucun(e) dans des conditions normales de transformation

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Tenir à l'écart des canalisations, des égouts, des digues et des cours d'eau

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Poudre	**Odeur**	Faible
État physique	Solide	**Seuil olfactif**	Sans objet
Couleur	Blanc	**pH**	Sans objet

Point d'éclair	Sans objet
Point de fusion / congélation	Sans objet
Point/intervalle d'ébullition	Sans objet
Point de ramollissement	49-60 °C / 120-140 °F
Taux d'évaporation	Sans objet
Inflammabilité	Ininflammable
Limites d'inflammation dans l'air	Sans objet
Limites d'explosivité	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	Sans objet
Densité de vapeur	Sans objet
Densité	4 - 5
Hydrosolubilité	Négligeable
Coefficient de partage	Sans objet
Température d'auto-inflammabilité	Sans objet
Température de décomposition	Indéterminé(e)(s)
Viscosité	Sans objet
Propriétés explosives	Les poussières fines dispersées dans l'air à une concentration suffisante et en présence d'une source d'ignition constituent un danger d'explosion de poussières
Propriétés comburantes	Sans objet

9.2 Autres informations

Aucun(e)

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses Aucun(e) dans des conditions normales de transformation
Polymérisation dangereuse Aucune polymérisation dangereuse ne se produit

10.4 Conditions à éviter

Prévenir la formation de nuages de poussières, Les poussières fines dispersées dans l'air à une concentration suffisante et en présence d'une source d'ignition constituent un danger d'explosion de poussières

10.5 Matières incompatibles

Aucun(e)

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun dans les conditions normales d'utilisation

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Informations sur le produit .

Irritation Pas d'irritation de la peau, Pas d'irritation oculaire
DL50 par voie orale > 5 g/kg (rat)
DL50, voie cutanée > 5 g/kg (lapin)
CL50 par inhalation > 5 mg/L (rat, 4 heures)

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Oxyde ferrique	10000 mg/kg (Rat)		
Titane (dioxyde de)	10000 mg/kg (Rat)		
Noir de carbone	15400 mg/kg (Rat)	3 g/kg (Rabbit)	

Toxicité chronique

Cancérogénicité Voir « Autres données » dans cette section.

Nom chimique	CIRC
Titane (dioxyde de)	2B
Noir de carbone	2B

Autres informations Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a classé le noir de carbone comme « cancérogène possible pour l'homme ». Toutefois, Xerox a conclu que la présence de noir de carbone dans ce mélange ne présente pas un danger pour la santé. La classification du CIRC est issue des études évaluant pure, noir de carbone « libre ». L'encre en poudre est quant à elle une formule composée d'un polymère spécialement

préparé et d'une faible teneur de noir de carbone (ou d'un autre pigment). Dans le processus de fabrication d'encre en poudre, la faible teneur de noir de carbone est encapsulée dans une matrice. Xerox a testé exhaustivement l'encre en poudre, y compris par un dosage biologique d'exposition chronique pour évaluer la cancérogénicité potentielle. Aucun résultat démontrant l'apparition de cancers chez les animaux exposés n'est constaté pour l'exposition au toner. Les résultats ont été soumis aux agences réglementaires et publiés dans leur intégralité.

Le CIRC (Centre International de recherche sur le Cancer) a énuméré dioxyde de titane comme « peut-être cancérogènes pour l'homme ». Toutefois, Xerox a conclu que la présence de dioxyde de titane dans ce mélange ne présente pas un danger pour la santé. La classification du CIRC est basée sur des études chez le rat en utilisant des concentrations élevées de particules de TiO2 pures, indépendants de taille inhalable. Les études épidémiologiques ne suggèrent pas un effet cancérogène chez l'humain. En outre, le dioxyde de titane dans ce mélange est encapsulé dans une matrice ou lié à la surface de l'encre.

Autres effets toxiques

Sensibilisation	Devrait pas être un sensitzer
Effets sur certains organes cibles	Aucun(e) connu(e)
Autres effets néfastes	Aucun(e) connu(e)
Danger par aspiration	Sans objet

Informations sur d'autres dangers

Propriétés de perturbation endocrinienne	Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Selon les données disponibles, le mélange / préparation n'est pas nocif à la vie aquatique

12.2 Persistance et dégradabilité

N'est pas facilement biodégradable

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Une bioaccumulation est peu probable

12.4 Mobilité dans le sol

Insoluble dans l'eau

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas PBT selon REACH annexe XIII

12.6 Propriétés de perturbation endocrinienne

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

12.7 Autres effets néfastes

Bien que le toner ne soit pas une toxine aquatique, les microplastiques peuvent constituer un danger physique pour la vie aquatique et ne devraient pas entrer dans les égouts, les égouts ou les cours d'eau.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Considérations relatives à l'élimination

Éliminer les déchets dangereux en conformité avec les réglementations locales et nationales

Déchets de résidus/produits non utilisés	Éliminer conformément aux réglementations locales
Emballages contaminés	Éliminer conformément aux réglementations locales.
Code de déchets du CED	08 03 17*
Autres informations	Bien que le toner ne soit pas une toxine aquatique, les microplastiques peuvent constituer un danger physique pour la vie aquatique et ne devraient pas entrer dans les égouts, les égouts ou les cours d'eau.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 UN/ID No

Non réglementé

14.2 Nom d'expédition

Non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non classé

14.4 Groupe d'emballage

Sans objet

14.5 Dangers pour l'environnement

Présente un danger faible ou nul pour l'environnement

14.6 Précautions spéciales pour les utilisateurs

Aucune précaution particulière n'est exigée pour la manipulation de cette matière

14.7 Transport en vrac conformément à la convention MARPOL 73/8 et au Recueil IBC

Sans objet

15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Selon du Règlement (CE) No. 1272/2008, ce produit doit être classé et étiqueté de la façon suivante

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique selon le règlement (CE) n° 1907/2006 n'est requise

16. AUTRES INFORMATIONS

Date d'émission 2021-05-26
Date de révision 2022-04-20
Remarque sur la révision
Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3
H351 - Susceptible de provoquer le cancer

Conseils supplémentaires
Limites d'exposition spécifiques de pays de l'UE

Nom chimique	Le Royaume Uni	Irlande	France	Allemagne	Les Pays-Bas
Oxyde ferrique	STEL 10 mg/m ^{3} STEL 30 mg/m ^{3} STEL 12 mg/m ^{3} TWA 5 mg/m ^{3} TWA 10 mg/m ^{3} TWA 4 mg/m ^{3}	TWA 5 mg/m ^{3} TWA 10 mg/m ^{3} TWA 4 mg/m ^{3} STEL 10 mg/m ^{3} STEL 12 mg/m ^{3} STEL 30 mg/m ^{3}	TWA 5 mg/m ^{3} TWA 10 mg/m ^{3}		
Titane (dioxyde de)	STEL 30 mg/m ^{3} STEL 12 mg/m ^{3} TWA 10 mg/m ^{3} TWA 4 mg/m ^{3}	TWA 10 mg/m ^{3} TWA 4 mg/m ^{3} STEL 30 mg/m ^{3} STEL 12 mg/m ^{3}	TWA 10 mg/m ^{3}		
Noir de carbone	STEL 7 mg/m ^{3} TWA 3.5 mg/m ^{3}	TWA 3 mg/m ^{3} STEL 15 mg/m ^{3}	TWA 3.5 mg/m ^{3}		

Nom chimique	Belgique	Suisse	Autriche	Hongrie	République tchèque
Oxyde ferrique	TWA 5 mg/m ^{3}	TWA 3 mg/m ^{3}	STEL 10 mg/m ^{3} TWA 5 mg/m ^{3}	TWA 6mg/m ^{3}	
Titane (dioxyde de)	TWA 10 mg/m ^{3}	SS-C** TWA 3 mg/m ^{3}	STEL 10 mg/m ^{3} TWA 5 mg/m ^{3}		
Noir de carbone	TWA 3 mg/m ^{3}				TWA 2.0 mg/m ^{3}

Nom chimique	Espagne	Portugal	Italie	Grèce	Roumanie
Oxyde ferrique	TWA 5 mg/m ^{3}	TWA 5 mg/m ^{3}		TWA 10 mg/m ^{3}	STEL 10 mg/m ^{3}

FDS n° : B-20058

Starter Developer Kit Only - Blanc

Date d'émission 2021-05-26 **Date de révision** 2022-04-20 **Version** 4

Nom chimique	Espagne	Portugal	Italie	Grèce	Roumanie
		C(A4)		STEL 10 mg/m ^{3}	TWA 5 mg/m ^{3}
Titane (dioxyde de)	TWA 10 mg/m ^{3}	TWA 10 mg/m ^{3} C(A4)		TWA 10 mg/m ^{3} TWA 5 mg/m ^{3}	STEL 15 mg/m ^{3} TWA 10 mg/m ^{3}
Noir de carbone	TWA 3.5 mg/m ^{3}	TWA 3.5 mg/m ^{3} C(A4)		TWA 3.5 mg/m ^{3} STEL 7 mg/m ^{3}	

Nom chimique	Pologne	Danemark	Suède	Finlande	Norvège
Oxyde ferrique	TWA 2.5 mg/m ^{3} TWA 5 mg/m ^{3} STEL 10 mg/m ^{3} STEL 5 mg/m ^{3}	TWA 3.5 mg/m ^{3}	TLV 3.5 mg/m ^{3}	TWA 5 mg/m ^{3}	TWA 3 mg/m ^{3} STEL 6 mg/m ^{3}
Titane (dioxyde de)	TWA 10 mg/m ^{3} STEL 30 mg/m ^{3}	TWA 6 mg/m ^{3}	TLV 5 mg/m ^{3}		TWA 5 mg/m ^{3} STEL 10 mg/m ^{3}
Noir de carbone	TWA 4 mg/m ^{3}	TWA 3.5 mg/m ^{3}	TLV 3 mg/m ^{3}	TWA 3.5 mg/m ^{3} STEL 7 mg/m ^{3}	TWA 3.5 mg/m ^{3} STEL 7 mg/m ^{3}

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1272/2008 modifiée.

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.